

**Ministry of Education**  
Early Years Division  
900 Bay Street  
24<sup>th</sup> Floor, Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto, ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**  
Division de la petite enfance  
900, rue Bay  
24<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



**2015: EYCC2**

## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directeurs généraux de l'administration, GSMR/CADSS  
Administrateurs généraux/commissaires, GSMR/CADSS  
Gestionnaires des services à l'enfance, GSMR/CADSS

**EXPÉDITRICE:** Pam Musson  
Directrice, Direction de la mise en œuvre des programmes  
pour la petite enfance  
Division de la petite enfance  
Ministère de l'Éducation

Marie Li  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières  
Division des politiques financières et des opérations  
Ministère de l'Éducation

**DATE:** janvier 20, 2015

**OBJET :** **Documentation sur les ententes de 2015 concernant les services de garde d'enfants et les programmes de soutien à la famille**

---

Nous sommes heureux de vous présenter la trousse d'information que nous avons préparée à l'intention des gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et des conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) sur les ententes de 2015 concernant les services de garde d'enfants et les programmes de soutien à la famille.

Afin d'appuyer la vision du gouvernement pour un système attentif et accessible, de grande qualité et de plus en plus intégré pour les programmes et services destinés à la petite enfance, la province a prévu deux nouveaux investissements pour la garde

Page 1 de 19

*Documentation sur les ententes de 2015 concernant les services de garde d'enfants et les programmes de soutien à la famille*

d'enfants en 2015 :

- **44,5 millions de dollars** alloués suivant la formule de financement des services de garde d'enfants;
- **269 millions** pour contribuer à l'augmentation salariale de 1 \$ l'heure envers la rémunération globale pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) et d'autres personnels des programmes dans le secteur des services de garde agréés en 2015, avec augmentation additionnelle en 2016.

Vous trouverez des précisions sur ces deux investissements dans la présente note de service, ainsi que dans le *Document technique sur la formule de financement des services de garde, 2015* qui sera disponible dans les semaines à venir sur le site web de la [Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#).

Voici ce que la trousse contient :

- Entente de 2015 concernant les services de garde d'enfants et les programmes de soutien à la famille
- *Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario de 2015 (la « ligne directrice »)*
- Les allocations pour les services de garde d'enfants 2015 y compris augmentation salaire (Tableau A) (Veuillez noter que le tableau des allocations a été mise à jour afin de comprendre l'augmentation salariale et les allocations pour les petites installations d'eau qui correspondent aux allocations de 2014.)
- Récapitulatif des changements apportés à la ligne directrice et à l'entente concernant les services (Tableau 2)
- Questions et réponses
- Trousse à outils sur l'augmentation salariale
- Formulaire de signalement d'incident grave
- Grille de planification pour les Autochtones

## **Ententes de services de garde d'enfants et de programmes de soutien à la famille**

Le Ministère a remanié le gabarit de son entente de service de 2015 afin de l'harmoniser avec le gabarit normalisé de la fonction publique de l'Ontario. L'année 2015 sera une année de transition pour le ministère en ce qui concerne le gabarit

révisé; toutefois, l'entente reflète les conditions de transfert des fonds aux bénéficiaires et les meilleures pratiques du gouvernement en la matière. Veuillez-vous reporter au Tableau B des présentes pour les détails des changements apportés.

Les ententes de service de 2015 doivent parvenir au Ministère d'ici le **13 mars 2015**. Pour mieux vous servir, les GSMR/CADSS ont maintenant le choix de présenter leur entente dûment signée **par courriel** à [tpa.edu.earlylearning@ontario.ca](mailto:tpa.edu.earlylearning@ontario.ca) ou par la poste.

Si vous optez pour la poste, veuillez transmettre deux copies originales signées à :

Pam Musson, directrice  
Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance  
Ministère de l'Éducation  
Édifice Mowat, 24<sup>e</sup> étage,  
900, rue Bay  
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Le Ministère renverra la copie signée et scannée par courriel ou une copie papier par la poste pour les dossiers des GSMR/CADSS.

### **Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario de 2015 (« ligne directrice »)**

Il y a des mises à jour à la ligne directrice de 2015. Veuillez-vous référer au Tableau B pour un aperçu de ces changements.

Comme dans les années précédentes, dans les régions désignées en vertu de la *Loi sur les services en français*, les GSMR et les CADSS doivent se conformer aux exigences particulières décrites dans leur entente de services. Si les GSMR ou les CADSS ne fonctionnent pas à leur pleine capacité, ils doivent soumettre chaque année un plan au ministère visant à renforcer l'expertise; les plans de services en français de 2015 doivent être remis au ministère au plus tard le 30 juin.

En 2015, le ministère continuera de recueillir les gabarits de planification pour les Autochtones. Veuillez compléter le gabarit et l'envoyer au ministère d'ici le 30 mai 2015.

### **Augmentation salariale**

#### **Outils et ressources**

Tel qu'indiqué dans la note de service EYCC3 sur la *Mise en œuvre de l'augmentation salariale pour les services de garde d'enfants*, la province soutient les professionnelles et professionnels du secteur des services de garde agréés ainsi que les fournisseurs de services de garde en milieu familial en 2015, prévoyant un investissement additionnel en 2016.

L'initiative d'augmentation salariale a des objectifs concrets :

- combler l'écart salarial entre les EPEI travaillant dans le système d'éducation financé par les deniers publics et ceux et celles qui travaillent dans le secteur des services de garde agréés;
- contribuer à stabiliser les exploitants des services de garde en les aidant à conserver leur personnel, qu'il s'agisse d'EPE inscrits ou non;
- contribuer à l'emploi et à la sécurité du revenu.

Pour atteindre ces objectifs, l'initiative d'augmentation salariale est un investissement suivi, qui permettra d'augmenter le salaire horaire de 1 \$ en 2015 et 17.5 % de plus pour les avantages sociaux, et d'apporter une nouvelle augmentation en 2016. La Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial (SASGMF) appuiera une augmentation jusqu'à 10 \$ de plus par jour en 2015 pour les fournisseurs des services de garde d'enfants en milieu familial.

Pour aider les GSMR/CADSS à mettre en œuvre l'initiative d'augmentation salariale et de SASGMF, le Ministère accorde aux gestionnaires du système de services de garde d'enfants une subvention ponctuelle équivalant à **10 %** du montant de leur augmentation salariale prévue en 2015. Des lettres de subvention unique pour les frais administratifs seront accordées aux GSMR/CADSS dans les semaines à venir.

Vous trouverez ci-joint la trousse à outils sur l'augmentation salariale/SASGMF que nous avons préparée à l'intention des GSMR/CADSS. Cette documentation comprend :

- un échantillon du formulaire de demande d'augmentation salariale que les exploitants doivent remplir, assorti d'instructions sur la manière de le remplir – pour déverrouiller et modifier le formulaire de demande, le mot de passe est « wage 2015 » ;
- questions et réponses;
- des conseils utiles pour les ententes sur l'augmentation salariale conclues avec de nouveaux fournisseurs.

Les allocations au titre de l'augmentation salariale/SASGMF sont comprises dans votre entente de service de 2015 dans l'annexe sur le budget (ci-jointe). Les conseillères en services de garde d'enfants communiqueront avec vous dans vos régions respectives sur la mise en œuvre de l'augmentation salariale dans les semaines à venir.

## **Questions et réponses**

En réponse aux diverses questions que les GSMR/CADSS nous ont posées sur les

pratiques opérationnelles courantes, le Ministère a préparé une fiche Questions et réponses qui comprendra les éléments suivants en 2015 :

- Questions et réponses sur l'évaluation de l'état des revenus: version actualisée de la fiche mise au point par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) à l'appui du lancement de l'évaluation en 2007;
- Questions et réponses sur l'augmentation salariale;

## **Production de rapports en 2015**

### **Objectifs des services contractuels**

Comme en 2014, le Ministère demande aux GSMR et CADSS de fixer des objectifs de services contractuels pour les places subventionnées, le programme Ontario au travail et les frais liés aux ressources pour besoins particuliers. Il n'y a pas d'objectifs de services contractuels pour les programmes de soutien à la famille. Votre conseillère en garde d'enfants communiquera avec vous dans les semaines à venir pour discuter des objectifs pour 2015.

### **Prévisions budgétaires pour 2015**

Les GSMR et CADSS devront présenter leurs prévisions budgétaires pour 2015 d'ici le 31 mars à l'aide du SIFE 2.0. Des séances de formation sur la version actualisée du SIFE sont prévues pour les GSMR et CADSS à la fin janvier et au début février 2015.

### **Flux de trésorerie en 2015**

Les mouvements de trésorerie mensuels en 2015 seront en fonction de ce qui vous revient selon les prévisions budgétaires révisées que vous aurez présentées en 2014, y compris pour le programme de soutien à la famille, le cas échéant. Dès que le Ministère aura reçu votre entente de service signée et vos prévisions budgétaires pour 2015, les flux de trésorerie mensuels seront actualisés en fonction de votre allocation pour 2015, comme suit :

<b>Entente signée reçue d'ici le :</b>	<b>Date de paiement :</b>
30 janvier 2015	3 mars 2015
27 février 2015	2 avril 2015
27 mars 2015	4 mai 2015

Les conseillères en services de garde d'enfants et les analystes financiers demeurent

les personnes-ressources au ministère pour les services de garde d'enfants et les programmes de soutien à la famille. Veuillez-vous adresser à la personne qui convient dans chaque cas pour toute question ou précision.

Votre partenariat continu est un élément absolument essentiel pour pouvoir fournir des services de garde et des programmes de soutien à la famille partout dans la province. Nous nous réjouissons à l'idée de continuer notre travail en collaboration pour aider les enfants et leurs familles.

Avec nos salutations les meilleures,

*Original signé par :*

---

Pam Musson  
Directrice, Direction de la mise en œuvre  
des programmes pour la petite enfance  
Division de la petite enfance

Marie Li  
Directrice, Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières  
Division des politiques financières et des  
opérations

p.j.

Tableau A: Allocations pour la garde d'enfants, 2015 (détails)

Tableau B: Récapitulatif des changements apportés à la ligne directrice, les annexes et à l'entente de service de l'entente de 2015

Entente de 2015 concernant les programmes de garde d'enfants

*Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario de 2015*

Questions et réponses

Trousse à outils sur l'augmentation salariale

Formulaire de signalement d'incident grave

Grille de planification pour les Autochtones

Liste des analystes financières et analystes financiers

cc : Jim Grieve, sous-ministre adjoint, Division de la petite enfance, ministère de l'Éducation

Shannon Fuller, directrice, Direction des politiques et des programmes pour la petite enfance, Division de la petite enfance

Andrew Davis, directeur exécutif, Division des politiques financières et des opérations

Conseillères en services de garde d'enfants

Analystes financières et analystes financiers

**Tableau A : Allocations pour la garde d'enfants, 2015**

GSMR/CADSS	Services de base	Réaménagement des immobilisations	Réparations et entretien	Communauté rurale	Coût de la vie	Transition MJETP	Transformation	Langue	Autochtones	Qualité	Rajustement selon l'utilisation	Rajustement du plafond	Total des allocations 2015	Petites installations de distribution d'eau	TNÉM	Augmentation salariale	2015Financement Total	
200	Ville de Brantford	7,191,646	75,063	25,920	153,187	248,034	528,908	50,908	106,122	50,859	61,977	-36,047	-203,408	8,253,169	7,434	-	754,297	9,014,900
201	Ville de Cornwall	6,282,238	54,793	18,920	485,045	199,081	374,248	37,280	569,837	44,502	44,563	-12,837	-356,791	7,740,878	-	-	573,752	8,314,630
202	Ville du Grand Sudbury	8,911,690	73,811	25,487	939,780	284,973	528,215	50,026	2,047,110	86,531	61,365	109,169	2,640,094	15,758,251	-	-	1,484,528	17,242,779
203	Ville d'Hamilton	39,698,018	265,356	91,628	6,417	1,003,702	1,933,565	179,732	1,265,506	116,199	221,114	-	-529,756	44,251,482	5,510	-	3,464,880	47,721,872
204	Ville des Lacs Kawartha	4,180,959	35,583	12,287	675,910	151,193	247,076	24,069	35,934	10,949	29,583	-48,076	-94,808	5,260,661	2,805	-	255,741	5,519,207
205	Ville de Kingston	7,398,024	67,510	23,311	326,487	272,276	514,585	45,757	184,172	43,795	56,375	-13,406	-	8,918,888	11,657	-	979,384	9,909,929
206	Ville de London	25,900,777	225,384	77,826	22,559	849,780	1,671,907	152,754	738,605	77,702	187,636	-	-	29,904,931	-	-	2,770,747	32,675,678
207	Ville d'Ottawa	52,488,933	466,066	160,934	9,432	2,984,922	3,458,041	315,316	10,338,782	213,326	390,594	5,452,400	-103,364	76,175,383	77,803	-	8,553,254	84,806,440
208	Ville de Peterborough	6,932,639	58,188	20,093	381,700	241,765	424,909	39,415	66,663	34,966	48,503	118,876	-21,700	8,346,015	13,585	-	709,326	9,068,926
209	Ville de St. Thomas	4,587,455	51,921	17,929	331,035	144,922	358,064	35,207	113,814	12,008	42,788	-6,789	-187,172	5,501,183	-	-	469,670	5,970,853
210	Ville de Stratford	3,064,893	41,847	14,450	371,149	124,463	287,739	28,323	65,231	10,596	34,742	27,756	-13,282	4,057,907	2,670	-	325,991	4,386,568
211	Ville de Toronto	247,702,784	1,262,182	435,834	720	8,943,559	10,433,219	853,507	18,292,825	175,182	1,071,485	16,939,869	-1,302,072	304,809,095	-	-	20,527,970	325,337,064
212	Ville de Toronto	24,226,595	191,150	66,005	14,216	726,977	1,313,834	128,561	1,136,909	63,574	162,376	-79,350	-	27,950,848	-	-	2,410,247	30,361,094
213	Comté de Bruce	2,664,240	34,692	11,979	837,554	108,472	236,842	23,853	50,323	11,655	27,054	-	-37,826	3,968,837	44,729	-	397,634	4,411,201
214	Comté de Dufferin	2,331,975	30,876	10,662	245,346	95,126	207,662	20,852	31,183	9,536	25,770	-87,720	-37,688	2,883,579	4,000	-	301,640	3,189,220
215	Comté de Grey	4,202,005	41,272	14,251	596,219	152,005	293,750	27,952	64,519	16,247	34,217	-25,561	-	5,416,876	12,815	-	537,064	5,966,756
216	Comté d'Hastings	7,334,242	63,233	21,834	556,922	237,477	435,574	42,926	100,211	48,387	51,845	-	-66,555	8,826,095	9,043	-	617,687	9,452,826
217	Comté d'Huron	2,202,496	28,774	9,936	768,071	92,040	201,550	19,460	61,832	-	24,003	10,654	-10,560	3,408,254	-	-	281,931	3,690,184
218	Comté de Lambton	6,043,242	61,184	21,127	363,654	223,976	422,037	41,596	94,604	30,374	49,975	35,739	4,741,011	12,128,519	-	-	796,965	12,925,484
219	Comté de Lanark	2,822,626	29,823	10,298	800,515	107,755	206,960	20,187	61,087	25,430	24,736	-49,714	-	4,059,703	20,000	-	387,690	4,467,393

GSMR/CADSS		Services de base	Réaménagement des immobilisations	Réparations et entretien	Communauté rurale	Coût de la vie	Transition MJETP	Transformation	Langue	Autochtones	Qualité	Rajustement selon l'utilisation	Rajustement du plafond	Total des allocations 2015	Petites installations de distribution d'eau	TNÉM	Augmentation salariale	2015Financement Total
220	Comté de Lennox et d'Addington	2,909,444	27,323	9,435	554,483	112,087	194,810	18,269	32,548	15,187	23,757	-154,487	-82,477	3,660,379	-	-	243,262	3,903,641
221	Comté de Northumberland	3,319,575	31,340	10,822	394,981	136,836	219,115	21,022	40,424	10,596	26,954	-4,869	-	4,206,796	2,750	-	321,957	4,531,502
222	Comté d'Oxford	4,578,649	59,228	20,452	319,345	193,622	420,312	40,142	70,450	10,949	49,024	-	-7,249	5,754,923	-	-	509,160	6,264,083
223	Comté de Renfrew	4,208,777	48,667	16,805	682,468	180,151	356,448	33,134	125,794	38,851	39,803	-	-	5,730,899	-	-	403,133	6,134,032
224	Comté de Simcoe	21,094,379	228,543	78,917	32,530	874,872	1,601,608	154,518	465,356	148,340	190,898	-	-622,075	24,247,885	22,147	-	2,590,952	26,860,984
225	Comté de Wellington	9,121,581	114,212	39,438	441,211	386,997	856,984	76,957	288,553	36,379	97,219	367,606	-131,325	11,695,810	9,748	-	954,140	12,659,698
226	Municipalité de district de Muskoka	2,433,621	24,003	8,288	786,127	99,368	164,995	16,320	23,243	16,247	19,591	-76,385	-35,106	3,480,312	8,800	-	258,633	3,747,745
227	Municipalité de Chatham-Kent	6,065,686	50,154	17,318	428,169	180,894	349,854	33,799	142,823	27,902	42,316	100,543	4,217,022	11,656,481	-	-	556,167	12,212,648
228	Comté de Norfolk	4,684,964	50,152	17,318	646,943	190,814	358,057	33,892	126,973	20,132	41,903	-	-255,602	5,915,546	-	-	290,464	6,206,010
229	Municipalité régionale de Durham	29,883,078	341,526	117,930	12,392	1,196,636	2,387,218	230,655	667,490	91,476	286,366	604,796	-328,776	35,490,788	52,242	-	4,120,058	39,663,088
230	Municipalité régionale de Halton	22,296,848	313,652	108,305	5,738	1,016,132	2,102,907	211,474	817,382	54,391	263,457	5,755,488	-323,345	32,622,427	-	-	5,292,948	37,915,376
231	Municipalité régionale de Niagara	22,294,702	193,708	66,888	12,837	810,935	1,374,312	130,773	655,475	86,885	162,916	1,850,486	-104,828	27,535,088	1,100	-	2,503,402	30,039,590
232	Municipalité régionale de Peel	85,105,035	747,458	258,099	2,871	4,896,246	5,552,154	500,199	6,410,690	81,940	651,289	-	-4,680,940	99,525,042	-	-	7,169,451	106,694,493
233	Municipalité régionale de Waterloo	25,395,149	291,432	100,632	8,062	989,477	2,111,679	197,629	1,116,099	74,876	241,425	2,607,123	-222,507	32,911,077	2,648	-	3,376,598	36,290,323
234	Municipalité régionale de York	60,100,719	591,931	204,395	5,096	3,862,838	4,061,474	398,492	6,133,910	45,561	500,872	-	-2,964,847	72,940,441	23,463	-	9,541,475	82,505,379
235	Comté unis de Leeds et Grenville	4,221,017	40,526	13,994	587,684	176,614	274,555	27,210	88,378	23,310	34,513	-16,374	-42,397	5,429,029	34,882	-	551,793	6,015,704
236	Comté unis de Prescott et	3,638,982	46,313	15,992	412,977	144,446	310,985	31,587	1,273,508	25,430	37,200	-8,157	-17,156	5,912,106	-	-	675,798	6,587,904

GSMR/CADSS	Services de base	Réaménagement des immobilisations	Réparations et entretien	Communauté rurale	Coût de la vie	Transition MJETP	Transformation	Langue	Autochtones	Qualité	Rajustement selon l'utilisation	Rajustement du plafond	Total des allocations 2015	Petites installations de distribution d'eau	TNÉM	Augmentation salariale	2015Financement Total	
	Russell																	
300	Conseil d'administration de district des services sociaux d'Algoma	1,677,903	15,500	5,352	1,482,185	57,410	106,079	10,559	114,955	6,504	12,529	210,760	-4,079	3,695,658	4,125	107,600	286,001	4,093,384
301	Conseil d'administration de district des services sociaux de Cochrane	4,146,502	40,537	13,997	2,011,339	129,668	302,694	27,442	846,711	55,804	33,852	-198,698	-	7,409,846	-	241,400	488,630	8,139,876
302	Conseil d'administration de district des services sociaux de Nipissing	4,869,759	38,802	13,398	1,629,954	139,352	280,347	26,405	473,541	45,208	31,699	-	-	7,548,465	1,320	68,400	633,826	8,252,011
303	Conseil d'administration de district des services sociaux de Parry Sound	1,625,413	15,462	5,339	2,199,251	68,639	101,051	10,380	32,911	2,472	13,204	-	-	4,074,122	4,869	37,100	207,163	4,323,255
304	Conseil d'administration de district des services sociaux de Sault Ste Marie	4,520,622	34,499	11,913	429,850	127,783	236,112	23,503	107,636	53,538	27,888	-	-	5,573,344	-	131,700	413,416	6,118,460
305	Conseil d'administration de district des services sociaux de Timiskaming	1,536,584	15,595	5,385	2,292,328	52,869	106,332	10,720	182,068	17,306	12,155	12,296	1,435,367	5,679,005	-	70,000	253,580	6,002,586
306	Conseil d'administration de district des services sociaux de Kenora	2,555,417	50,369	17,393	1,748,651	111,463	348,984	34,666	63,963	54,391	39,254	-	-	5,024,551	-	344,400	298,694	5,667,645
307	Conseil d'administration des services sociaux de Manitoulin-Sudbury	1,257,241	14,997	5,179	2,459,989	54,523	102,769	10,209	136,931	15,540	12,150	111,825	-147,009	4,034,343	2,750	106,400	135,342	4,278,835

GSMR/CADSS		Services de base	Réaménagement des immobilisations	Réparations et entretien	Communauté rurale	Coût de la vie	Transition MJETP	Transformation	Langue	Autochtones	Qualité	Rajustement selon l'utilisation	Rajustement du plafond	Total des allocations 2015	Petites installations de distribution d'eau	TNÉM	Augmentation salariale	2015Financement Total
308	Conseil d'administration de district des services sociaux de Rainy River	803,332	10,317	3,563	1,638,752	31,649	70,297	7,007	9,045	11,655	8,424	-	-98,790	2,495,252	-	57,100	61,146	2,613,497
309	Conseil d'administration de district des services sociaux de Thunder Bay	7,465,485	66,743	23,047	1,740,747	258,030	478,584	45,355	196,683	90,063	54,800	-	-	10,419,537	14,080	141,800	694,097	11,269,514
<b>PROVINCIAL TOTAL</b>		<b>807,977,943</b>	<b>6,661,700</b>	<b>2,300,300</b>	<b>30,852,879</b>	<b>33,672,849</b>	<b>48,909,400</b>	<b>4,500,000</b>	<b>56,068,808</b>	<b>2,242,752</b>	<b>5,606,156</b>	<b>33,496,919</b>	<b>0</b>	<b>1,032,289,705</b>	<b>396,975</b>	<b>1,305,900</b>	<b>89,431,685</b>	<b>1,123,424,265</b>

**Tableau B : Récapitulatif des changements apportés à la ligne directrice, les annexes et à l'entente de service de l'entente de 2015**

**Entente de services de 2015 sur les programmes de garde d'enfants et de soutien à la famille**

SECTION	DESCRIPTION et CHANGEMENTS												
Changements aux modalités juridiques de l'entente de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le ministère a révisé le modèle d'entente de services 2015 pour l'harmoniser aux conditions générales et aux pratiques exemplaires en fonction desquelles le gouvernement finance les bénéficiaires de paiements de transfert.</li> <li>Les définitions et les précisions des dispositions visant les programmes de services de garde d'enfants et de soutien à la famille ont été condensées.</li> <li>Une nouvelle disposition traite de l'élimination de matériel.</li> </ul>												
Changements aux annexes de l'entente de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le ministère a harmonisé les noms des annexes de l'entente de services avec les changements apportés aux normes et aux modalités juridiques de la Fonction publique de l'Ontario.</li> <li>Une cinquième annexe, soit le calendrier des paiements, a été ajoutée à l'entente de services. L'information contenue dans cette annexe se trouve dans la ligne directrice et n'a pas changé par rapport aux années précédentes.</li> </ul> <table border="1" data-bbox="427 1209 1414 1644"> <thead> <tr> <th data-bbox="427 1209 922 1262">Nom dans la version 2014</th> <th data-bbox="922 1209 1414 1262">Nom dans la version 2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="427 1262 922 1352">Annexe A – Description des services</td> <td data-bbox="922 1262 1414 1352">Annexe A – Description des programmes</td> </tr> <tr> <td data-bbox="427 1352 922 1442">Annexe B – Objectifs des services contractuels</td> <td data-bbox="922 1352 1414 1442">Annexe B – Budget</td> </tr> <tr> <td data-bbox="427 1442 922 1499">Annexe C – Budget</td> <td data-bbox="922 1442 1414 1499">Annexe C – Paiement</td> </tr> <tr> <td data-bbox="427 1499 922 1556">Annexe D – Rapports</td> <td data-bbox="922 1499 1414 1556">Annexe D – Rapports</td> </tr> <tr> <td data-bbox="427 1556 922 1644"></td> <td data-bbox="922 1556 1414 1644">Annexe E – Objectifs des services contractuels</td> </tr> </tbody> </table>	Nom dans la version 2014	Nom dans la version 2015	Annexe A – Description des services	Annexe A – Description des programmes	Annexe B – Objectifs des services contractuels	Annexe B – Budget	Annexe C – Budget	Annexe C – Paiement	Annexe D – Rapports	Annexe D – Rapports		Annexe E – Objectifs des services contractuels
Nom dans la version 2014	Nom dans la version 2015												
Annexe A – Description des services	Annexe A – Description des programmes												
Annexe B – Objectifs des services contractuels	Annexe B – Budget												
Annexe C – Budget	Annexe C – Paiement												
Annexe D – Rapports	Annexe D – Rapports												
	Annexe E – Objectifs des services contractuels												
Annexe A – Description des programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une annexe de description du programme pour l'augmentation salariale a été ajoutée.</li> </ul>												

## Ligne directrice de 2015 sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario

EXPÉDITEUR :	DESTINATAIRES :	N° de page
<b>AUGMENTATION SALARIALE</b>		
S/O	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>(NOUVEAU)</b> L'information sur les dépenses liées à la nouvelle augmentation salariale est présentée à la section 3 de la ligne directrice.</li> </ul>	49
<b>ONTARIO AU TRAVAIL</b>		
Le financement du volet Garde d'enfants du programme Ontario au travail doit donner la priorité aux services de garde d'enfants agréés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>(NOUVEAU)</b> Les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) sont tenus d'établir ou d'actualiser une politique sur l'établissement des priorités en matière de services de garde d'enfants agréés pour les bénéficiaires du programme Ontario au travail. Les GSMR et les CADSS doivent notamment documenter les raisons qui justifient le versement de fonds pour les services de garde informels.</li> </ul>	30
<b>STRATÉGIE DE VÉRIFICATION</b>		
S/O	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>(NOUVEAU)</b> Le ministère de l'Éducation a élaboré une stratégie de vérification des états financiers pour les GSMR et les CADSS, qui fera l'objet d'un projet pilote au début de 2015. Cette stratégie comprend un examen de la conformité des GSMR et des CADSS à des exigences spécifiques, comme la réglementation, les lignes directrices, les politiques et les directives, autrement dit une vérification de la conformité liée aux données rapportées au ministère par l'intermédiaire des formulaires SIFE.</li> </ul>	25
<b>POLITIQUE SUR LA PRODUCTION TARDIVE DE RAPPORTS</b>		

EXPÉDITEUR :	DESTINATAIRES :	N° de page
<p>Si un GSMR ou un CADSS présente un rapport après la date limite, le ministère doit réduire progressivement ou retenir son versement mensuel régulier jusqu'à ce qu'il le reçoive.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les changements suivants ont été apportés à la politique sur la production tardive de rapports : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si le ministère n'a toujours pas reçu d'entente de services signée six mois après la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat, il n'enverra plus de paiements avant d'avoir reçu le contrat.</li> <li>○ Si les prévisions budgétaires, les prévisions budgétaires révisées ou les états financiers ne sont pas présentés 31 jours après la date limite, le montant des versements mensuels sera réduit de 50 %.</li> </ul> </li> <li>• Une fois les rapports présentés conformément à ses exigences, le Ministère reprendra le processus de paiement mensuel normal et inclura, dans le versement mensuel, le montant total retenu jusque-là.</li> <li>• Lorsqu'un GSMR ou un CADSS est en retard dans la production d'un rapport, le ministère a le pouvoir discrétionnaire de ne plus lui verser de fonds pour la prochaine année civile.</li> <li>• Le ministère continuera de fournir en temps opportun au GSMR ou au CADSS les documents financiers au moyen d'activités de diffusion, de programmes de formation et de ressources régionales.</li> </ul>	15
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>		
Les états financiers doivent comprendre une confirmation	Les GSMR et les CADSS n'ont plus à présenter de confirmation écrite dans leur	18

EXPÉDITEUR :	DESTINATAIRES :	N° de page
écrite au ministère selon laquelle toutes les exigences de la ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario ont été respectées.	état financier. Le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) 2.0 contient une case à cocher pour vérifier la conformité.	
<b>OBJECTIFS DES SERVICES ET ÉCARTS</b>		
<p>Une réduction des versements mensuels est imposée lorsque le GSMR ou le CADSS n'atteint pas l'ensemble des trois objectifs des services contractuels par 10 % ou plus.</p> <p>Un rapport sur les écarts est requis si les données relatives aux services sont supérieures ou inférieures de 10 % ou plus à l'objectif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif des services contractuels et l'exigence de rapport sur les écarts ont été modifiés de manière à inclure un deuxième seuil pour repérer un écart égal ou supérieur à 10 du nombre d'enfants ayant reçu des services (p.ex. il faut un écart de 10 % ou plus entre les résultats et les objectifs de services <u>et</u> de 10 enfants ou plus dans l'ensemble pour imposer une pénalité ou un rapport sur les écarts)</li> <li>• Ce changement a été apporté à la suite des suggestions que le ministère a reçues de ses partenaires municipaux.</li> </ul>	16 et 19
<b>FRAIS LIÉS À LA TRANSFORMATION</b>		
<p>Dépenses admissibles :</p> <p>Certaines dépenses en transformation admissibles comprennent des seuils en dollars.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les <u>seuils en dollars</u> pour des dépenses en transformation admissibles, dont la fusion de deux exploitants, la planification des activités de l'organisation et les mises à niveau technologiques, ont été éliminés.</li> </ul>	73
<p>Exigences en matière de production de rapports :</p> <p>Les GSMR et les CADSS sont tenus de déclarer les dépenses liées aux cas suivants ainsi que le nombre de ces cas : la fusion de deux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les GSMR et les CADSS ne sont plus tenus de déclarer les dépenses liées aux cas suivants ni le nombre de ces cas : la fusion entre deux exploitants, la réinstallation ailleurs dans la collectivité ou les activités de</li> </ul>	73

EXPÉDITEUR :	DESTINATAIRES :	N° de page
exploitants, la réinstallation ailleurs dans la collectivité, les activités de transformation, les programmes soutenus et la capacité totale soutenue.	transformation.	
<b>PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA FAMILLE</b>		
Rapports financiers Les GSMR et les CADSS qui reçoivent une allocation pour les programmes de soutien à la famille doivent présenter au ministère les prévisions budgétaires, les prévisions budgétaires révisées ou les états financiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>À compter de 2015, les prévisions relatives aux programmes de soutien à la famille ne seront plus incluses dans le SIFE. Les GSMR et les CADSS qui reçoivent des fonds de ces programmes ne devront communiquer que leurs dépenses connexes et leurs données sur les services dans leurs prévisions budgétaires révisées et leurs états financiers.</li> </ul>	14 et 86
S/O	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>(NOUVEAU)</b> Les GSMR et les CADSS doivent maintenant indiquer l'adresse municipale de tous les endroits qui offrent des programmes de soutien à la famille et qui reçoivent des subventions du ministère.</li> <li>Cette information est recueillie en raison de notre obligation de rendre des comptes au public, notamment la présentation de rapports destinés au public, et pour nous aider à mieux comprendre où les programmes et les services financés par le ministère sont offerts dans la province.</li> </ul>	87 et 89
<b>ANNEXES</b>		
L'annexe B de la ligne directrice intitulée dépenses admissibles ou inadmissibles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La liste des dépenses admissibles et inadmissibles a été éliminée de la ligne directrice. Toutes les dépenses auparavant énumérées à l'annexe B ont été mises à jour et intégrées dans les sections des dépenses existantes</li> </ul>	24, 47, 64 et 65

EXPÉDITEUR :	DESTINATAIRES :	N° de page
	(p. ex. l'administration et le fonctionnement général)	

### Autres changements

SECTION	CHANGEMENTS	N° de page
Introduction	<ul style="list-style-type: none"> <li>La section de l'introduction a été actualisée de façon à rendre compte d'un certain nombre de mises à jour apportées pour 2015, y compris l'information concernant : <i>le document Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance</i>, sur l'augmentation salariale, de l'information à jour sur la <i>Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants</i> et la présentation des points de référence des modes de financement.</li> </ul>	5-12
Exigences en matière de pratiques administratives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dates de présentation ont été mises à jour pour 2015.</li> </ul>	14
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le texte de la section a été modifié pour préciser que les GSMR et les CADSS doivent se doter d'un processus de rapprochement avec les fournisseurs de services.</li> </ul>	27
PRESTATION DES SERVICES DE BASE	<u>Places subventionnées</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>La section comprend une explication relative à la perception de paiements excédentaires auprès des bénéficiaires.</li> <li>Les GSMR et les CADSS peuvent accéder aux permis et à d'autres documents liés à la délivrance de permis dans le Système de gestion des permis des services de garde du ministère.</li> </ul>	38 37
	<u>Fonds généraux de fonctionnement</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est précisé que les fonds d'augmentation salariale ne peuvent remplacer les fonds généraux de fonctionnement versés aux exploitants à des fins salariales.</li> </ul>	46
		48

SECTION	CHANGEMENTS	N° de page
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les politiques d'allocation équitable du financement général pour le fonctionnement aux exploitants de services de garde doivent être mises en œuvre avant la fin de 2015</li> </ul>	
	<p><u>Équité salariale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est précisé que les fonds d'augmentation salariale ne peuvent remplacer les fonds à verser conformément au Protocole d'accord sur l'équité salariale.</li> </ul>	59
	<p><u>Ressources pour besoins particuliers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est précisé que tout plan d'élargissement des services et de l'aide financés par les fonds pour les RBP à l'échelle locale doit être conforme à la ligne directrice.</li> </ul>	60
	<p><u>Administration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est précisé que les frais liés à l'administration doivent constituer des dépenses réellement engagées pour l'administration de programmes.</li> </ul>	64
	<p><u>Renforcement de l'expertise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La section a été mise à jour pour inclure de l'information sur les ressources créées par le ministère.</li> </ul>	69
	<p><u>Matériel et équipement de jeu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La section a été mise à jour pour que le langage utilisé rende bien la théorie et la pratique présentées dans le document <i>Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance</i>.</li> </ul>	78
	<p><u>Réparations et entretien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est précisé que les fonds doivent servir à couvrir les coûts de réparation et d'entretien engagés ponctuellement.</li> </ul>	79
Planification des services	<ul style="list-style-type: none"> <li>La section a été mise à jour pour inclure les</li> </ul>	84

SECTION	CHANGEMENTS	N° de page
	<p>programmes pour la petite enfance.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La section a été mise à jour pour inclure de l'information sur le projet de loi 10.</li> </ul>	
Annexe A	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modifications suivantes ont été apportées aux données sur les services : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ajout des numéros d'annexe du SIFE;</li> <li>○ ajout de données sur les services relatives à l'augmentation salariale;</li> <li>○ ajout de données sur les services relatives à l'administration conformément au texte de la ligne directrice;</li> <li>○ ajout de données sur les services relatives aux places subventionnées conformément au texte de la ligne directrice (frais quotidiens demandés par et versés aux exploitants (garderies ou services de garde en milieu familial)).</li> <li>○ L'exigence de déclarer les enfants ayant reçu les services de jour prolongé a été éliminée. Les enfants seront dorénavant comptés en fonction des places subventionnées.</li> </ul> </li> </ul>	92
Annexe D	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le formulaire de signalement d'incident grave et le modèle de planification pour les Autochtones se trouvent maintenant à <b>annexe D</b>.</li> </ul>	104